



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

Cap-Santé, le 25 janvier 2021

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REPM

PROCÈS-VERBAL de la deuxième réunion (non-officiel) du conseil d'administration de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie, tenue le lundi 21 janvier 2021, à la maison des générations à Cap-Santé.

Étaient présents :

- **M. Michel Blackburn** **Président**
- **M. Mario Alain** **Secrétaire-trésorier**
- **M. Bruno Cormier** **Administrateur #2**

Étaient absents :

- **M. Nathalie Naud** **Administrateur #1**

Observateurs :

- **Mme Nancy Sirois** **Directrice générale de Cap-Santé**
- **M. Mathieu Gingras** **Directeur Général de Portneuf**

Invité :

- **M. Sébastien Teed** **Directeur général de la REPM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

1. Ouverture de l'assemblée

- Sur proposition de M. Michel Blackburn, l'assemblée est ouverte

(21-01-041)

2. Ordre du jour

- Sur proposition de M. Mario Alain, l'ordre du jour est adopté tel que produit en annexe 1.

3. Nomination des officiers du conseil d'administration de la REPM

- Les nominations des officiers constituant le conseil d'administration de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie sont :
 - Monsieur Michel Blackburn Président
 - Monsieur Mario Alain Secrétaire-Trésorier
 - Madame Nathalie Naud Administrateur #1
 - Monsieur Bruno Cormier Administrateur #2

(21-02-001)

- Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration est légalement constitué.

3.1 Autorisation de signatures

(21-02-002)

- Sur proposition de M. Michel Blackburn, le conseil d'administration autorise le président, secrétaire, trésorier et le directeur général de procéder aux signatures **au niveau de la caisse populaire Desjardins**.
- Sur proposition de M. M. Mario Alain, le conseil d'administration autorise M. Michel Blackburn, M. Mario Alain et le directeur général de la REPM d'agir à titre de signataires autorisés au nom de la REPM

4. Numéro d'entreprise du Québec

- La démarche auprès du gouvernement du Québec suite à l'obtention du NEQ sera effectuée par Mme Nancy Sirois.

5. Autorisation d'achat du Directeur général

(21-02-005)

- Il est proposé de procéder à la nomination du directeur général d'agir au nom de la REPM
- Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration autorise le directeur général de la régie d'agir pour et au nom de la REPM
- Délégation de pouvoir d'achat au directeur de la régie
 - Montant autorisés : Honoraire prof 10K et fourniture, matériel, réparation 15K



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

- Sur proposition de M. Michel Blackburn, le conseil d'administration autorise le directeur général de la REPMI de procéder aux achats selon les modalités prévues jusqu'à l'adoption du règlement sur le suivi et contrôle budgétaire.
- 6. Documents publics provenant des municipalités transmis à la MRC
 - Politique à adopter, faire une demande d'accès à l'information pour accéder à ces documents.
- 7. Règlement de tarification
 - Le règlement est rédigé, il ne reste que quelques éléments à peaufiner et il sera prêt.
- 8. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
 - Le règlement est rédigé, il ne reste que quelques éléments à peaufiner et il sera prêt.
- 9. Mandat vérification comptable, accompagnement et validation de la charte comptable/structure financière
 - Définir les postes budgétaires de la REPMI (créer un appel d'offre, voir Mathieu)
- (21-02-007)** 10. Logiciel de gestion financière pour la REPMI
 - Le directeur général de la REPMI contactera ACOMBA pour valider la soumission, obtenir un descriptif écrit, clair et précis, et une confirmation que le pont entre ACOMBA et ICO est possible.
 - Sur proposition de M. Michel Blackburn, le conseil d'administration autorise la REPMI à procéder à l'acquisition d'un système comptable d'ACOMBA.
- 11. Transfert des emprunts à la REPMI
 - La ville de Portneuf s'engage à préparer le dossier de transfert des immobilisations des municipalités à la REPMI
 - Présentation des données au prochain CA
- 12. Budget 2021
 - Rencontre à planifier entre M. Blackburn et le directeur de la régie pour l'évaluation des coûts d'intégrations de Deschambault et Saint-Marc des Carrières.
- (21-02-004)** • Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration procède à l'acceptation du budget 2021 de la REPMI.
- 13. PTI 2021-2021
 - Sur proposition de M. Michel Blackburn, autorisation du règlement d'emprunt de 100 000\$ Résolution acceptation de la dépense conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.
- (21-02-013)** • Sur proposition de M. Mario Alain, l'avis de motion pour le système de communication



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

- Sur proposition de M. Michel Blackburn, autorisation d'achat du système de communication à CLR
- Proposition à faire pour l'adoption de l'achat d'un véhicule pour la prévention résidentielle et autre utilités.

14. 1ere paie 2021

- Les municipalités continuent le soutien à la REPPI jusqu'au 1^e Avril ou à la mise en place du système comptable. Le rééquilibrage sera effectué par la suite.

VARIA

- Résolution sur l'embauche de M. Sébastien Teed à titre de directeur général de la REPPI et de Mme Lorena Arango adjointe administrative.
- Règlement sur les avis publics
 - Sur proposition de M. Mario Alain, les Villes de Cap-Santé et de Portneuf autorise la REPPI à publier sur leurs plateformes sur les avis publics, jusqu'à la mise en place d'une plateforme officielle de la REPPI
- Dépenses de la régie passe par les villes jusqu'au 1 avril
- Transiger par les villes si la REPPI a des questions pour avocat ou autre
- Levée de l'assemblée (ou ajournement)
 - Sur proposition de M. Michel Blackburn, la séance est levée à 12 :20

Sébastien Teed
Secrétaire d'assemblée



Régie Portneuvoise de Protection Incendie

ANNEXE 1

Lieu : MDG, Salle Antoine-Sébastien-Falardeau

Date : jeudi, 21 janvier 2021

Heure : 9h00

Réunion CA RE.P.P.I

ORDRE DU JOUR

- **POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal 11-12-2020
2. Suivi NEQ
3. Nomination des signataires autorisés de la RÉPPI
4. Autorisation d'achat DG
5. Règles transitoires, délégation du pouvoir de dépenser au directeur général de la RÉPPI
6. Documents publics provenant des municipalités transmis à la MRC
7. Règlement de tarification
8. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
9. Mandat vérification comptable, accompagnement et validation de la charte comptable/structure financière
10. Logiciel de gestion financière pour la RÉPPI
11. Transfert des emprunts à la RÉPPI
12. Budget 2021
13. PTI 2021-2023
14. 1ere paie 2021

- **VARIA**

Sébastien Teed
Directeur Général,

Régie portneuvoise de protection incendie